



## Succession de faible valeur

-----  
Par sabv775

Bonjour,

Mon père est mort. Je suis actuellement au chômage et je n'ai pas énormément de moyens. J'ai cru comprendre que dans certains cas les frais de notaires pouvaient être réduits. Pouvez-vous me donner plus d'information et me donner les conditions svp. En effet, je ne peux pas me permettre de payer une succession à plus de 500 euros ce qui est déjà énorme.

D'autant plus que je subodore que je vais finir par refuser l'héritage car j'ai déjà dressé moi-même un inventaire.

Je vous remercie pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances,

Si le montant des avoirs de votre père est inférieur à 5000 euros, le notaire n'est pas obligatoire.

Si vous êtes enfant unique, il y aura peu de formalités à prévoir et très peu de frais.